



NAO 2025 FIN

☎ 0387207536 / 0608756243
Web <http://tdf-UNSA.org>
🐦 <http://twitter.com/TdfUNSA>

Le 29 janvier 2025

La dernière réunion de négociation NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) s'est finalisée hier entre les Organisations Syndicales et la Direction.

La Direction présente :

- Une enveloppe annuelle de 2,5% décomposées en :
 - **1,8% pour les augmentations individuelles**
 - 0,2% au titre des mesures spécifiques sur l'égalité professionnelle, les dépositionnements salariaux et les mesures de rétentions
 - 0,5% pour l'ensemble des évolutions professionnelles et mobilités internes qui se feront en 2025.

Lors des Entretien de Performance Individuelle, les managers auront donc à leur disposition une enveloppe de 1.8% pour l'ensemble des augmentations de leurs collaborateurs. Avec une enveloppe aussi faible, on peut donc s'attendre à ce que l'investissement de la grande majorité des salariés ne soit pas récompensé !

Nous considérons que ces propositions sont insuffisantes Pour mémoire, l'UNSA avait demandé une enveloppe raisonnable de 2.5% pour les augmentations individuelles. Nous n'avons pas été entendus par la direction qui reste arche boutée sur l'inflation plutôt que sur les résultats de l'entreprise et l'investissement des salariés.

Par ailleurs, Sur les mesures périphériques, la direction retient :

- **Sur les frais de mission :**
 - **En Ile-de-France :** Une enveloppe journalière portée de 220€ à 225€, c'est-à-dire que les frais de découcher avec petit déjeuner passent de 165€ à 170€ par nuit (nous avons demandé en séance au moins 180€)
 - **En province :** une enveloppe journalière portée de 173€ à 185€, c'est-à-dire que les frais de découcher avec petit déjeuner passent de 121€ à 133€ ; sur justificatif les frais de repas du soir passent de 25€ à 30€
- **Revalorisation du ticket restaurant :** suivant les plafonds légaux pour 2025, la part patronale passerait de 7,18€ à 7,26€ (60%) et la part salarié de 4,79€ à 4,84€, soit un total 12,10€ par repas.
- **Revalorisation de la prime absence cantine dans la même proportion :** 7,26€
- **Revalorisation des subventions cantine :** revalorisée à 7.71€ pour le RIE de Montrouge, étude à mener pour les autres RIE (l'UNSA a demandé à disposer de ces « études »)

Enfin, la direction s'engage à :

- Une réouverture de négociation sur le FMD (Forfait Mobilité Durable) au cours de cette année (L'UNSA avait demandé la révision de l'accord FMD avec l'application des évolutions législatives 2025)
- Une négociation sur les astreintes de week-end
- Sur les modes de garde, une négociation aura lieu cette année pour trouver d'autres alternatives à la réservation de berceaux inter-entreprises.

L'Unsa regrette de n'avoir pas été entendue sur ses propositions qui restaient raisonnables (augmentations individuelles, frais de découcher).

Par ailleurs, nous avons demandé une révision de l'accord CET qui stipule aujourd'hui que la pose des jours CET n'est pas du temps de travail. Là encore la direction fait la sourde oreille.

En conséquence, il nous est difficile de signer cet accord qui est bien loin de refléter les performances de l'entreprise et l'investissement des salariés.



L'Unsa à votre écoute !